

ABC INCLEMENTO. UN AN. Canada..... \$3.00 Etats-Unis (en or)..... 3-50 (payable d'avance) SIX MOIS. Canada..... \$1.50 Etats-Unis..... 1-75 (payable d'avance) Vendu dans les dix-huit 3 cts. Les frais de poste ne sont pas compris dans les trois cas. N. B. — L'abonnement et les frais de poste pour l'Europe et les Etats-Unis sont variablement payables d'avance. L'Édition paraît le mardi et le vendredi. Voir notre annonce à la quatrième page.

LE FRANC-PARLEUR

CREDIDI · PROPTER · QVOD · LOCVTVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES. Première insertion, par ligne..... 50.08 Chaque insertion suivante par ligne..... 0.02 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc., doit être munie d'une signature responsable. RÉDACTION. Les lettres et manuscrits destinés à la rédaction doivent être adressés M. ADOLPHE OUMET, Rédacteur-en-Chief du Journal Le Franc-Parleur. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus. BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL. ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE. PRIX : \$3.00 PAR AN

Feuilleton du "Franc-Parleur"

UN CŒUR PUR.

CHAPITRE VII (Suite.)

Pauvre enfant ! dit l'abbé Gervais, encore une épreuve. Mais grâce à Dieu, elle n'est pas au-dessus de votre courage. Vraiment, il n'y a d'autre repos ici-bas que dans une soumission absolue à la volonté divine ! là est votre force ; que là soit toujours votre confiance, tout s'aplanira un jour devant vous. Maintenant il y a fort à réfléchir sur cette grave affaire ; et j'incline à penser comme notre excellent ami, qu'il ne faudrait peut-être pas rompre si brusquement avec M. et Mme Daurival.

— Mon Dieu ! s'écria Clotilde, qu'ils ignorent à jamais cette triste affaire ! Quant à me retrouver en présence de M. Adrien, cela ne me paraît ni convenable, ni prudent.

— Sans doute, ma chère enfant, reprit l'abbé Gervais ; mais aussi pourriez-vous reprendre une place où vous avez fait déjà quelque bien sans vous exposer à cette pénible rencontre ; et c'est à quoi je songe. Vous savez pourtant si je voudrais quel-que chose qui ne fût pas digne de vous !

— Si je le sais, reprit Clotilde, et je crois aussi que vous ne blâmez pas ma résolution.

— Non, certes, je ne le blâme pas ; mais en réfléchissant à notre dignité ami Florentin, je pense que nous pouvons éviter peut-être une rupture si fâcheuse et qui sera toujours très-difficile à expliquer. Eh bien, laissez-moi méditer un moment sur toutes ces pénibles circonstances ; demeurez ici, et, avant une heure ou deux, je reviendrai vous soumettre une décision définitive. Priez Dieu qu'il m'inspire et dispose toute chose favorablement. Et vous, mon cher Florentin, vous excusez l'initiative que j'ose prendre ? C'est mon caractère de prêtre qui, seul, m'en donne l'assurance.

— Allez ! très-cher ami, allez ! dit Florentin, vous êtes l'homme de la paix ; puis-je vous la ramener bientôt parmi nous !

L'abbé Gervais sortit, sans trop appuyer sur ce qu'il voulait faire pour ne pas alarmer davantage la pauvre Clotilde. Il était résolu de voir immédiatement le capitaine Daurival et de s'expliquer franchement sur le déplorable résultat de son imprudence. Il se dirigea donc vers le faubourg Saint-Germain, mais en suivant assez longuement les quais du côté du Louvre, pour se donner le temps de réfléchir à ce qu'il allait dire, réunissant et affermissant dans son esprit toutes les bonnes pensées qu'il y présentait, en priant Dieu de bénir sa démarche. Il arriva de la sorte à la porte de l'hôtel Daurival, entra sans plus délibérer et demanda le capitaine.

— Je ne le crois pas sorti, répondit un domestique, veuillez me suivre, monsieur l'abbé.

— C'est bien le cas de saluer son bon ange, se dit l'abbé en levant les yeux en haut.

Ils montèrent l'escalier : le domestique s'était assuré de la présence de M. Adrien, annonça l'abbé Gervais, l'introduisit et se retira. Le capitaine s'était levé et, avec un visage singulièrement contracté, une politesse toute silencieuse, vint au devant de l'abbé Gervais qui dit aussitôt :

— Pardonnez-moi ce dérangement, Monsieur ; je viens vous demander quelques moments d'entretien, ayant à vous exposer une... affaire véritablement sérieuse.

— Je suis prêt à vous écouter, Monsieur, répondit Adrien d'une voix concentrée, et en montrant un siège à son respectable interlocuteur.

— Monsieur, reprit alors l'abbé avec décision, vous êtes militaire et vous devez aimer la franchise ; je ne vous suis pas entièrement inconnu, ayant quelquefois l'honneur d'être reçu par vos parents ; et mon habit vous dit assez quel ordre d'idées j'ai mission de protéger en tous lieux. Permettez-moi donc de vous soumettre quelques observations relativement à une jeune personne qui a mérité l'estime et l'attachement de votre famille, que pour mon compte j'honore à l'égal des plus distinguées, et que cependant vous avez eu le malheur d'offenser cruellement. (Adrien

fit un geste expressif de peine et de regret.) Je sais, Monsieur, je sais que vous déplorez sérieusement ce moment d'oubli, et ce n'est pas moi qui diminuerai le mérite d'un retour. Tous, nous pouvons faillir, mais l'homme d'honneur seul se relève en condamnant ses écarts. Soyez donc félicité, Monsieur, pour avoir reconnu l'éminente vertu de Mlle Germon et lui avoir rendu justice. Malheureusement une conséquence déplorable se produit : c'est que Mlle Germon a pensé ne pouvoir plus demeurer dans votre famille ; et retirée déjà chez notre digne ami, M. Florentin, elle a résolu de ne plus paraître ici. J'achève, ajouta l'abbé Gervais, en voyant Adrien se lever tout ému ; or, je crois être vrai en disant que ce sera une peine aussi grande, peut-être, pour Mlle Henriette et votre famille, que pour Mlle Germon navrée de cette séparation, et de plus exposée à toutes les vicissitudes d'une situation très-précaire, portant ainsi une double peine du mal qu'elle n'a ni voulu, ni fait.

— Monsieur l'abbé, s'écria Adrien d'une voix agitée mais ferme dans son accent, il n'en sera pas ainsi, je l'affirme sur mon honneur ! Non, Mlle Germon ne peut quitter cette maison pour une misérable échappée ; ce me serait un insupportable reproche d'avoir réduit à ce point une délicatesse excessive peut-être, mais que je comprends et que j'admire. Et que dirait toute la famille, si justement attachée à Mlle Germon ? Ce départ lui serait inexplicable ; je me devrais d'en déclarer la cause, et, coûte que coûte, je le ferais, pour justifier du moins celle que l'on regretterait encore plus. Je crois avoir mieux à faire et voici mes intentions : comme il convient, avant tout, que Mlle Germon ne se sépare pas de ceux qui ont su apprécier tout son mérite, c'est moi, Monsieur l'abbé, qui partirai sans retard, aujourd'hui même. Il n'est pas dix heures : je cours au ministère, où j'ai des amis, obtenir un ordre de rappel en Afrique : ces faveurs-là ne se refusent guère et se justifient aisément au milieu d'une guerre incessante. Donc, ce soir encore, je pars et pour un temps illimité ; veuillez le faire savoir à Mlle Germon afin que son absence ne se prolonge pas plus et n'excite pas l'inquiétude de mes parents.

— Voilà ce que j'attendais de votre générosité, reprit l'abbé Gervais, en prenant affectueusement les mains du capitaine, et ce qui me pénètre de reconnaissance autant que d'estime ; car vous ne sauriez mieux témoigner votre respect pour les intérêts de Mlle Germon, qu'en vous privant, comme vous le voulez faire, des épanchements et des douceurs de la vie de famille. Que Dieu donc vous conduise et vous protège sous le ciel de l'Afrique, où mes prières vous suivront chaque jour.

Adrien serrait cordialement les mains du digne abbé, et très-touché de ses bonnes paroles, il lui disait d'une voix pénétrée :

— Vous m'avez réellement fait du bien, monsieur l'abbé, en m'aidant à me relever à mes propres yeux ; car ce misérable entraînement m'humiliait d'autant plus, que je me croyais, je le dis en toute franchise, des sentiments plus élevés. Aussi, plein d'irritation contre moi-même, je ne savais comment réparer ce malheureux oubli. Maintenant, je me sens plus tranquille et je suis vraiment aise d'avoir à souffrir un peu de ma faute.

Le visage de l'abbé Gervais s'éclaira d'un radieux sourire :

— Et moi, lui dit-il, je suis trois fois heureux de vous entendre parler ainsi, parce que c'est le vrai langage du chrétien. Mais puissiez-vous comprendre encore pourquoi, malgré les plus nobles sentiments, si facilement on s'égare.

— Achevez je vous en prie.

— C'est que, et vous en avez fait l'expérience, nous avons tous besoin de la lumière et de la grâce divines ; car notre raison, si haute soit-elle, s'illusionne et se fausse de mille manières au souffle des passions ; la loi de Dieu seule ne varie ni ne se trouble jamais, parce qu'elle est la pure et parfaite vérité. Du jour donc où vous voudrez la suivre fidèlement, vous vous posséderez vous-même alors dans toute la dignité de votre raison.

— Merci, monsieur l'abbé, merci. Je n'oublierai pas vos conseils, et ce sera un de mes regrets, en partant, de ne pouvoir mieux les approfondir avec vous.

(A Continuer.)

— Faites une chose : écrivez-moi quand vous serez en Afrique ; exposez-moi simplement vos idées, vos tendances, vos objections sur ce qui touche à l'ordre moral et religieux, et je m'efforcerais de vous faire complètement connaître les grands principes dont le seul énoncé vous touche en ce moment.

— J'accepte sérieusement votre proposition, monsieur l'abbé, et croyez à ma sincère reconnaissance.

— Croyez vous-même à la joie que j'éprouve ; car je suis prêtre et ne dois vivre que pour faire connaître et aimer la divine vérité.

— Merci de nouveau et adieu, mon cher abbé.

— Adieu, très-cher et très-digne ami. Ils se tenaient les mains serrées et s'embrassèrent cordialement. L'abbé Gervais revint en toute hâte chez Florentin, où on l'attendait avec anxiété.

— Grâce à Dieu, tout va bien, dit-il aussitôt.

En racontant son entrevue, les énergiques regrets du capitaine, sa résolution de partir sans retard, l'heureuse et chrétienne impression produite sur son esprit, il ajouta, en s'adressant à Clotilde, très-touchée de ce bon accueil et du sacrifice fait pour elle :

— Il ne vous reste plus, chère enfant, qu'à remercier Dieu et à retourner immédiatement à l'hôtel Daurival, ou l'on s'alarmait bientôt de votre absence si elle se prolongeait. Allez, et que tout soit à jamais oublié !

— Je puis dire que ce serait déjà fait, répondit Clotilde, si je n'avais devant les yeux les tristesses de ce départ qui va si cruellement les surprendre tous.

— C'est la rançon de notre ami, reprit l'abbé Gervais ; l'amertume lui en sera salutaire. Il a d'ailleurs toute l'énergie du vrai soldat pour supporter les misères de la vie. Sa famille, sans doute, va s'attrister de cette brusque séparation ; mais elle aura aussi des dédommagements, et d'un grand prix, je l'espère, bien qu'il doive en ignorer la cause. Pour nous, plus que jamais confions-nous à Dieu. Au revoir, mes chers amis.

Il n'y avait plus un moment à perdre, et Florentin voulut reconduire lui-même Clotilde à l'hôtel Daurival. Tout y était dans un grand calme. Cependant, lorsque Clotilde entra dans sa chambre, elle vit aussitôt accourir Henriette s'écriant :

— Quel bonheur ! vous voilà. J'étais vraiment inquiète, ma chère Clotilde, de ne pas vous voir rentrer, vous qui êtes si exacte à vos heures. Et puis je vous avais fait signe, ce matin, quand vous traversiez la cour, et vous ne m'avez pas répondu ; j'en étais attristée. Aussi, votre absence se prolongeant au-delà de vos habitudes, j'ai eu la tête au champs et ne me tenais pas d'impatience et d'ennui. Mais vous voilà, je suis contente.

Et elle embrassa tendrement sa chère Clotilde.

— Que je suis fâchée de votre peine ! dit celle-ci en lui rendant affectueusement ses caresses, et que je suis heureuse aussi de me retrouver avec vous ! J'avais m'entretenir avec l'abbé Gervais, et ne l'ayant pas rencontré à l'Eglise, j'ai dû l'attendre chez notre bon Florentin. Mais c'est fini maintenant, et me voici tout à vous.

— Tant mieux, tant mieux ! Et ne me croyez pas importune, chère amie : mon impatience ne venait que d'une bizarre inquiétude, que vous me pardonnerez, puisqu'elle vous prouve que je vous aime.

Clotilde la considérait avec des larmes dans les yeux et ne put lui répondre qu'en l'embrassant de nouveau. Puis elles se mirent l'une et l'autre au travail jusqu'au déjeuner. Adrien avait fait dire qu'on ne l'attendait pas, ce qui contraria Mlle Daurival, parce que précisément sa fille-aînée et son mari étaient venus pour passer la journée en famille. Mais à peine avait-on quitté la table et se trouvaient réunis au salon qu'Adrien entra, avec son aisance et même son enjouement ordinaire, en apparence du moins ; car bientôt une certaine préoccupation se trahit sur son visage, et il ne répondit plus que par de brèves paroles aux questions qui lui étaient adressées. Sa mère alors le regardant avec attention, lui dit :

— As-tu quelque chose, Adrien ? Tu paraiss tout assombri.

(A Continuer.)

LETTRES A L'HON. L. A. DESSAULLES.

DIXIEME LETTRE. (Suite.)

Voulez-vous maintenant savoir, monsieur, ce que les Pères, les Docteurs et les saints ont toujours pensé de l'Infaillibilité du Pape ? Donnez-vous la peine de lire les passages suivants empruntés à la foi catholique.

C'est d'abord le grand Origène commentant le *Tu es Petrus* : « Est-ce, dit-il, à la Pierre sur laquelle le Christ bâtit l'Eglise, que doit se rapporter cette parole ? Est-ce à l'Eglise elle-même ? La phrase est ambiguë. En faut-il conclure que la Pierre et l'Eglise sont une seule et même chose ? Voici pour moi le vrai sens : c'est que les portes de l'enfer ne prévaudront ni contre la Pierre sur laquelle le Christ bâtit son Eglise, ni contre l'Eglise Elle-même. C'est ainsi qu'il est écrit dans les *Proverbes* : « que le chemin du serpent ne laisse pas de tracer sur la pierre. »

« Si donc les portes de l'enfer prévalent contre quelqu'un, ce sera ni contre la Pierre sur laquelle le Christ bâtit l'Eglise, ni contre l'Eglise bâtie par le Christ sur la Pierre. La Pierre est inaccessible au serpent, elle est plus forte que les portes de l'enfer qui lui déclarent la guerre ; et c'est à cause de sa force même que celles-ci ne prévalent pas contre elle. Quant à l'Eglise, édifiée du Christ qui, a bâti avec sagesse, sa maison sur la Pierre, elle n'a rien à craindre des portes de l'enfer. Elles n'ont de force que contre l'homme qui se trouve hors de la Pierre et hors de l'Eglise, à l'égard de laquelle elles sont impuissantes. »

St. Cyprien parle de la chair de St. Pierre et il en chante ainsi la glorieuse infaillibilité :

« Les rayons du soleil sont nombreux, dit-il, mais la lumière est unique. Les rameaux de l'arbre sont nombreux, mais le tronc est unique et fondé sur une racine inébranlable. Plusieurs ruisseaux coulent d'une source unique. On voit les eaux se répandre à pleins bords par ces fleuves divers ; mais l'unité se retrouve à la source. Essaye d'arracher un rayon du soleil de son centre : l'unité ne permettra pas cette division de la lumière. Enlève un rameau de l'arbre en le brisant ; brisé, il perd toute végétation. Isole le ruisseau de sa source ; dans son isolement, il se dessèchera. Ainsi l'Eglise éclairée de la lumière du Seigneur, lance ses rayons par tout l'univers ; il n'y a cependant qu'une seule lumière qui se répand partout et l'unité du corps ne souffre pas de division. L'Eglise étend par toute la terre les rameaux qu'elle pousse dans sa vigueur ; elle répand au loin ses ruisseaux avec abondance ; mais il y a une source qui est unique, une origine qui est unique, une mère qui est unique, et dont l'abondante fécondité va toujours se développant. Nous naissons de son sein, nous sommes nourris de son lait, animés de son esprit. (1) »

Et cette source, cette mère unique, quelle est-elle ? St. Cyprien a pris soin de le dire au chapitre précédent : « Celui qui abandonne la chaire de Pierre sur laquelle est fondée l'Eglise, peut-il se flatter d'être encore dans l'Eglise ? » (2)

S'adressant à cette chaire apostolique, St. Bazile s'écrie : « Nous ressentons un immense besoin de votre aide, afin que ceux qui ont été élevés dans la profession de la foi des apôtres, renonçant enfin aux divisions qu'ils ont ressenties, qu'ils se soumettent à l'autorité de l'Eglise, afin que le corps du Christ recouvre sa perfection et se rétablisse dans l'intégrité de tous ses membres. Alors, nous ne nous contenterons plus de louer le bien qui est chez les autres, mais nous verrons nos propres Eglises rétablies dans l'antique beauté de la vraie foi. Certes, il est juste d'honorer d'une louange souveraine le don que le Seigneur a conféré à Votre Piété, et qui consiste à savoir discerner ce qui est admettre d'avec ce qui est pur, et enseigner sans aucune altération la foi des Pères. C'est cette foi que nous avons reconnue formulée dans les caractères apostoliques de la lettre, et nous l'avons acceptée, ainsi que tout le reste, comme il était canoniquement et légitimement formulé dans votre édit synodal. (3) »

St. Ephrem est encore plus formel. « Josué, dit-il, écrivit toutes ces paroles dans un livre et il prit une pierre d'une grande dimension et il la plaça dans le sanctuaire du Seigneur, en disant : Cette pierre vous sera un témoignage, parce qu'elle a entendu les paroles que le Seigneur vous a dites, de peur que vous en veniez à nier et à mentir au Seigneur votre Dieu sur toutes les choses que je vous ai dites aujourd'hui devant lui. Cette grande pierre que Josué place sous le Térébinthe devant le tabernacle et qui a entendu toutes les paroles que Dieu avait prononcées par Josué son interprète, était la figure de Simon Pierre. Car c'est lui qui a entendu tous les enseignements que le Christ a donnés, et qui a été témoin des miracles qu'il a faits ; et c'est lui qui, partageant le labeur avec les autres apôtres, a fait connaître ces mêmes enseignements et ces mêmes miracles à toutes les nations du monde. (4) »

« Salut, s'écrie le même saint diacre, salut, ô sel de la terre, ô sel qui ne peut jamais s'affadir ! Salut, ô lumière du monde, paraissant à l'Orient et partout resplendissant, illuminant ceux qui étaient acablés sous les ténèbres, et brûlant toujours sans être renouvelée. Cette lumière, c'est le Christ ; son chan-delière, c'est Pierre ; la source de son huile, c'est l'Esprit Saint. (5) »

Voulez-vous un témoignage encore plus positif ? Prêtez l'oreille aux accents d'Epiphane : « A Pierre, le Père manifeste son propre fils, et c'est pour cela qu'il est appelé Bienheureux. Pierre, à son tour, manifeste le Saint-Esprit, ainsi qu'il convenait, à celui qui était la pierre inébranlable sur laquelle l'Eglise de Dieu est fondée, et contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront pas. Par les portes de l'enfer, il faut entendre les hérésies et les auteurs des hérésies. En toutes manières, la foi est fondée solidement en lui, il a reçu les clefs du ciel, il a délié et lié sur la terre et au ciel, en lui se résolvent les questions de foi les plus ardues. (6) »

(1) De unitate ecclesie, cap. V. (2) Ibid., cap. IV. (3) Epist. XCII. (4) In Josue, cap. XXIV. (5) Eusebium in Petrum, etc. (6) Ancorat, cap. XL.

Le grand saint Jérôme dans la controverse des hypostases, avant d'embrasser aucun parti, s'adresse au Pape saint Damase et lui dit : « Ne voulant suivre d'autre conducteur que le Christ lui-même, je me tiens uni de communion à Votre Béatitude, c'est-à-dire à la chaire de Pierre, c'est sur cette Pierre, je le sais, que l'Eglise est bâtie. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison est un profane. Celui qui n'est pas dans l'arche de Noé périra sous les eaux du déluge. Quiconque ne récolte pas avec vous, dissipe. Qui n'est pas au Christ est à l'Antichrist. » (7)

« Que pouvait je vous le demander, monsieur, signifier cette parole de St. Ambroise ? La où est Pierre, là est l'Eglise. La où est l'Eglise, là n'est pas la mort, mais la vie éternelle. (8) » Signifiait-elle que Pierre pouvait, comme pierre fondamentale, enseigner l'erreur et aussi d'être la source intarissable et féconde des eaux vives de la vérité ?

Au IV siècle, le dogme de l'Infaillibilité se dessine plus nettement, non dans les faits, mais dans les témoignages que lui rendent les saints docteurs. Pour vous en convaincre, écoutez saint Astère d'Amasée : « Isaie, dans sa prophétie dit avec vérité que le Père a placé le fils comme la Pierre Angulaire, signifiant par cette parole que toute la masse du monde entier repose sur ce fondement comme sur sa base. A son tour, le Fils unique dit aussi qu'il est écrit dans les Evangiles sacrés, au sujet de Pierre, « fondement de l'Eglise : Tu es Pierre, et sur cette Pierre, je bâtirai mon Eglise. La première de ces deux pierres, comme vaste et résistante, a été placée dans les assises de ce monde, c'est-à-dire dans la vallée des larmes, ainsi que parle David, et c'est elle qui élève en haut ceux qui sont édifiés sur elle, et les fait monter jusqu'au séjour où est notre espérance. Nul ne peut poser un autre fondement que celui-là qui est le Christ Jésus. Mais notre Sauveur a jugé à propos de décorer de cette même appellation le premier de ses disciples, le nommant la Pierre de la foi. La consistance stable et inflexible de ces églises se maintient donc par Pierre, qui a été fait le Docteur véritable et fidèle de la religion. Nous, chrétiens, du levant au couchant, nous nous tenons enracinés dans la construction qui a reposé sur ce juste. (9) »

Vous parlez quelque part, monsieur, de St. Augustin, et vous semblez avoir pour lui un grand respect. Quel dommage que vous soyez resté étranger aux œuvres de ce grand homme ! En lisant, en méditant les pages philosophiques qu'il nous a laissées, vous seriez pénétré du sentiment qui les anime presque toutes, je veux parler de l'adhésion au dogme de l'Infaillibilité. Je pourrais vous citer des centaines de passages de cet illustre saint dans lesquels l'Infaillibilité de Pierre est proclamée. Je me borne, manque d'espace, au suivant : « Venez, mes frères, si vous voulez être greffés en celui qui est la Vigne. »

« C'est pour nous une douleur de vous voir coupés et gisant à terre.

« Faites le compte des évêques qui ont siégé la Chaire même de Pierre.

« Voyez en quel ordre ces Pères se sont succédé l'un à l'autre. C'est là la Pierre contre laquelle les portes orgueilleuses de l'enfer ne peuvent remporter la victoire. (10) »

Saint Pierre Chrysologue, écrivant à l'hérésiarque Eutyche, proclame hautement l'Infaillibilité du Pape, en ces termes : « En toutes choses, nous vous exhortons de prêter attention et obéissance à l'épître publiée par le bienheureux Pape de la ville de Rome, car le bienheureux Pierre qui vit et préside sur son propre siège, donne la vérité de la foi à ceux qui la cherchent. Pour nous, dans l'intérêt de la foi et de la vérité, nous n'entrons point dans l'examen de telles causes, si ce n'est en conformité avec l'évêque de la ville de Rome. (11) »

Au concile d'Éphèse, Philippe, légat de St. Célestin, s'adressant au Père de cette mémorable assemblée, après leur avoir communiqué la seconde lettre du Pape, leur dit : « Nous rendons grâces au saint et vénérable concile, de ce que les lettres de notre saint et bienheureux Pape vous ayant été lues, vous avez unis vos membres saints, vos voix saintes, et même vos saintes acclamations à Votre saint chef ; car Votre Béatitude ignore pas que le bienheureux apôtre Pierre est le chef de toute la foi et aussi des apôtres. »

L'évêque d'Ancyre répondit au nom du concile : « Le Dieu de toutes choses, par les lettres du très-religieux évêque Célestin apportées ici, et par l'arrivée de Votre Piété, a montré que la sentence du saint Synode avait été portée selon la justice. (12) »

Théodoret, évêque de Cyr, trait ainsi la foi du cinquième siècle dans l'Infaillibilité du Pape :

« Ce très-saint siège, dit-il, possède la principauté sur toutes les Eglises du monde entier ; et cela à plusieurs titres, mais surtout parce qu'il ne fut jamais détaché d'hérésie, et que nul hérétique ne s'y est assis, et qu'il a conservé dans son intégrité la grâce de l'apostolat. Ce que vous aurez décidé en quelque matière que ce soit, nous y acquiescerons pleins de confiance dans l'équité de votre jugement, et nous vous prions de le mettre par écrit. (13) »

Au sixième siècle, la cote d'Afrique énumère des accents de St. Fulgence, rend à l'Infaillibilité du siège de Pierre, ce noble et beau témoignage : « Tout ce que tient et enseigne l'Eglise romaine qui est le sommet du monde, éclairée par l'enseignement des deux grands luminaires Pierre et Paul, qui sont comme ses rayons resplendissants, et décorés par la possession de leurs sacrées reliques, le monde chrétien tout entier le croit avec elle pour la justice, et la confesse avec assurance pour le salut. (14) »

L'Espagne veut avoir sa place dans ce concert unanime de la chrétienté. Par la voix d'un de ses plus grands saints, Isidore de Séville, elle proclame sa foi : « Nous savons que nous sommes évêques dans l'Eglise du Christ, et en cette qualité nous nous confessions plus spécialement obligés que les autres prélats de l'Eglise à rendre au Pontife romain, avec révérence, humilité et dévotion, l'obéissance qui lui est due en toutes choses comme au Vicaire de Dieu. Celui qui lui résiste opiniâtement, nous le déclarons entièrement exclu de la communion des fidèles, comme un hérétique. Et ceci, nous ne le disons pas de notre propre choix ; mais c'est bien plutôt par l'autorité du St. Esprit que nous le tenons et croyons comme ferme et décisif. (15) »

(7) Epist. XV. ad Damascum. (8) Ennaratio in Petrum, XL, cap. XIX. (9) Homilia VIII, in S. S. Petrum et Paulum. (10) Paulinus contra partem Donati. (11) Epist. ad Eutychem. (12) L'Abbé, tom. III, col. 619. (13) Epist. CXVI. (14) Epist. XVII. (15) Epist. ad Claudium ducom. Opp. tom. VI, page 607.

(A Continuer.)

CIRCULAIRE AU CLERGE CONCERNANT LA MORT DE S. EM. LE CARDINAL AL. BARNABO.

Montréal, le 19 Mars 1874.

MONSIEUR. Je reçois à l'instant une lettre que m'adressait, le 25 février dernier. Mgr. Jean Simoni, Secrétaire de la S. C. de la Propagande, pour m'informer qu'il avait plu à Dieu d'appeler à lui Son Eminence le Cardinal Alexandre Barnabo, préfet de la dite Congrégation, décédé la veille, après huit jours d'une douloureuse maladie, soufferte avec une patience et une résignation vraiment édifiante et muni de tous les secours de notre sainte religion.

En m'annonçant cette affligeante nouvelle, Son Eminence me charge de recommander l'âme du défunt Cardinal aux prières du clergé et des fidèles de ce diocèse, parce qu'il appartient aux missions qui relèvent de la dite Congrégation de la Propagande. La présente est pour vous inviter, vous et les fidèles confiés à vos soins, à accorder vos pieux suffrages à ce digne prince de l'Eglise qui a rendu tant et de si grands services aux pays de missions et à notre Canada en particulier, pendant les neuf ans qu'il a rempli le laborieux et important office de secrétaire de la Propagande, et surtout pendant les dix-huit années qu'il a dirigé, avec un zèle infatigable, cette Sacrée Congrégation, en qualité de Préfet, ce qui lui a nécessairement attiré, de toutes les parties du monde, une multitude d'affaires qui absorbaient tous ses moments.

Je me fais un devoir de répondre le premier à cet appel qui nous est fait à tous de payer, par nos suffrages, un juste tribut d'honneur, d'amour et de reconnaissance à la glorieuse mémoire de l'éminent Cardinal défunt, à cause des rapports que je n'ai cessé d'avoir avec lui, dans l'intérêt de ce diocèse, et pour l'avantage de vos âmes.

A cette fin, outre les prières que je fais pour lui, dans l'intérieur de mon âme, je ferai chanter un service solennel, à la Cathédrale, jeudi prochain, 26 courant, à dix heures, pour le repos de son âme, si déjà elle n'est en possession de la récompense éternelle, promise à tous les bons serviteurs de Dieu et aux fidèles serviteurs de son Eglise. Comme ce service est chanté pour et au nom de tout le diocèse qui a été si longtemps l'objet de sa vive sollicitude, vous voudrez bien y assister en aussi grand nombre que possible, avec tous les pieux fidèles qui pourront y venir.

Vous lirez la présente au prône, le premier Dimanche ou jour de Fête, après sa réception, pour annoncer cette triste nouvelle à vos paroissiens et les inviter à offrir pour l'éminent défunt, des prières, des aumônes, des messes, des communions, des mortifications et autres œuvres satisfaitrices et à gagner des indulgences, pour hâter son bonheur, en l'introduisant sans plus de retard dans les tabernacles éternels.

En outre, vous savez comme moi, que ce haut personnage a toujours fait aux prêtres et aux laïques de ce diocèse, qui lui ont été introduits, l'accueil le plus cordial; qu'il s'est montré d'une bonté toute paternelle envers nos Zouaves, en assistant à leurs pieuses réunions, en leur disant la messe, en leur adressant de touchantes allocutions et en leur donnant la sainte communion; qu'il était d'une attention singulière pour répondre aux demandes qui lui étaient faites, jusque là qu'il expédiait de sa propre main les réserves que l'on attendait de Rome, pour ne pas retarder l'expédition des affaires dans les cas pressés; que malgré ses nombreuses occupations, il se ménageait le temps qui lui était nécessaire pour gouverner en qualité de supérieur une Communauté de Religieuses, et y faire chaque semaine le catéchisme aux enfants qu'on y élevait; il s'occupait d'ailleurs de la révision et approbation de leurs règles.

Ces quelques traits suffisent pour faire connaître les aimables qualités qui brillaient dans l'éminent Cardinal que nous pleurons, et pour faire apprécier par notre bon peuple les vertus qui l'ont caractérisé et les services importants qu'il a rendus à l'Eglise et à nous en particulier. Aussi, nous ferons-nous un devoir de piété de le suivre en esprit, dans la tombe, avec nos ferventes Communautés et nos religieux concitoyens, qui ne feront qu'un cœur et qu'une âme, pour procurer à son âme le lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix, qui lui est sans doute préparé par le divin Pasteur.

Au reste, ce n'est pas seulement à ce défunt Cardinal Préfet de la S. C. de la Propagande, que nous devons accorder nos suffrages. Car il nous faut rendre ce devoir de piété à tous les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, par ce qu'à l'abord formant le sacré Collège qui assiste le Souverain Pontife, ils travaillent sans cesse pour l'Eglise universelle, et ensuite par ce qu'ils font partie des Congrégations Romaines qui s'unissent cordialement pour les intérêts de chaque Eglise en particulier. Ainsi, la S. C. de la Propagande, qui est principalement occupée des pays de missions, recourt aux autres Congrégations

qui sont rangées, avec un ordre admirable, autour de la chaire Pontificale, pour en recevoir une assistance spéciale, par exemple, à la Congrégation du St. Office pour combattre les erreurs et réformer les vices, à celle de l'Index pour purger le monde des livres contraires à la foi ou aux mœurs, à celle des Rites pour maintenir la discipline dans le chant sacré et les saintes cérémonies, à celle des Evêques et Réguliers, pour le bon gouvernement de l'ordre ecclésiastique et régulier, et ainsi des autres qui sont en très-grand nombre.

Ainsi, comme vous le voyez, nous avons à nous mettre à la tête de notre peuple qui, grâce à Dieu, est encore un peuple de prière, pour témoigner à tous et à chacun des Em. Cardinaux que le Seigneur appelle à lui, pour leur témoigner notre reconnaissance, par de ferventes prières. C'est ce que vous pouvez faire chaque fois que vous apprenez la mort de quelques uns de ces Princes de l'Eglise. Comme aussi, il ne faut pas manquer de faire prier pour ceux qui partagent les travaux et les sollicitudes du Saint Père, chaque fois surtout qu'il survient quelque furieuse tempête, qui agite la Barque de St. Pierre; ce qui, dans ces jours mauvais, arrive si souvent.

Par une pratique si facile, vous tenez les fidèles au courant des événements qui se passent à Rome et ailleurs; et vous les intéressez vivement à tout ce qu'ils doivent avoir de plus cher au monde. Vous les faites en même temps participer abondamment aux grâces que le Seigneur répand dans son Eglise, en faveur de tous ceux qui prennent une part plus ou moins active à ses travaux, ses peines et ses souffrances.

Veillez me croire bien sincèrement, Monsieur, Votre très-humble et dévoué serviteur, † IG. EV. DE MONTRÉAL.

LE "FRANC-PARLEUR" Montréal, 31 mars 1874.

Est-il permis aux hommes de se déguiser en femmes, même dans une "Soirée de famille" tout en se conformant aux règles de la morale et de la décence?

Décision d'un magistrat Américain sur cette question.

Parmi nos échanges américains nous lions le fait divers suivant qui, sous les circonstances, peut facilement se passer de commentaires :

"Au nombre des prisonniers amenés le 25 mars courant, devant le juge Kilbreth, siégeant à la Cour de Police de Jefferson, on remarquait seize hommes que le Capt. McDonell, de la force de Police, avait arretés dans une soirée de famille" au "No. 224 de la 41me rue. La plupart de ces hommes étaient habillés en femmes. On y distinguait entr'autres personnes, la reine Elizabeth, Marie Stuart, la Grande Duchesse, etc. En réponse aux observations de l'avocat des inculpés, le juge Kilbreth cita le statut qui constitue en délit [misandromanie] l'action des hommes qui se réunissent soit dans des places publiques ou privées, déguisés en femmes, et condamna les prisonniers à la prison, à défaut par eux de fournir un cautionnement de \$500."

Pour éviter toute fausse impression sur l'interprétation du texte renfermant la décision du juge américain, nous citons le journal anglais :

"In reply to the prisoner's counsel, Justice Kilbreth cited the statute which makes it a misdemeanor for men to assemble in public or other places disguised as women, and committed the prisoners in default of \$500 bail."

Le Courrier du Canada, nous en avons la ferme conviction, s'exprimera de reproduire cette décision américaine.

Les professeurs et les élèves de l'Université-Laval ne pourront que bénéficier d'une reproduction qui leur rappellera l'existence dans nos lois d'un statut particulier contre les outrages faites aux règles de la morale et de la décence.

LE SIGNE DE LA CROIX.

(Suite.)

VII.

Pour raconter l'histoire du signe de la croix depuis le premier avènement jusqu'à nos jours, il faudrait raconter non-seulement la vie des saints, mais l'histoire du monde. Car il règne par sa présence, ou par son absence.

La prière qui précède et qui suit les repas se rattache aux traditions les plus universelles de l'humanité.

"Jamais les anciens, dit Athénée, ne prenaient leurs repas, sans implorer les dieux."

Il paraît même que les Egyptiens, fidèles aux antiques souvenirs de l'homme,

souvenirs altérés mais profonds, témoignaient par une cérémonie particulière de l'importance de cette prière. Car ils prenaient place d'abord sur leurs lits de sable, puis se levaient, se mettaient à genoux et ne se recouchaient qu'après avoir répété les prières traditionnelles récitées, d'abord par le chef du festin ou par le prêtre, comme s'ils eussent voulu insister, en se relevant, sur la gravité de l'acte accompli.

Les Juifs et les Romains ne mangeaient jamais sans prier; un proverbe même atteste à cet égard le sentiment unanime de toute l'antiquité: "Ne à kiropede cibum non dime sanctificatum rapias."

"Ne tirez pas du chaudron la nourriture, non encore sanctifiée."

VIII.

Il faut venir chez les peuples modernes pour trouver l'oubli de la prière dans les détails de la vie. Il serait intéressant et utile de savoir les causes de ce phénomène. On dirait que ces traditions premières, vagues et altérées, ne font plus chez nous ce qu'elles faisaient chez les anciens. Elles disparaissent chez nous là où elles ne sont pas remplacées, et non gardées telles qu'elles étaient. Le soleil, à son lever, fait disparaître les étoiles, et ceux qui repoussent le soleil ne gardent pas les étoiles.

La résurrection d'un mort qui suit l'invention de la vraie croix par Sainte Hélène et qui lui rend témoignage, en qualité de signe, jette sur le signe de la croix une lumière générale.

La croix est la rencontre de la vie et de la mort. Pourquoi la résurrection ne serait-elle pas le fruit de cet arbre?

IX.

Il est ici-bas un sentiment tellement bizarre que l'habitude même ne devrait pas nous le rendre intelligible. Ce sentiment fournirait sur l'état habituel des hommes d'épouvantables pensées: c'est le respect humain!

Le mot est singulier. La chose est bien plus singulière. Le mot viole la parole, et la chose viole la pensée.

Parmi les dégradations de la terre, le respect humain serait peut-être celle qu'il serait le plus impossible de faire comprendre à quelque génie voyageur non habitué à nous qui toucherait pour un moment notre obscure planète.

De quelles paroles les hommes se serviraient-ils pour faire entendre à cet ange libre et fier qui adorerait, les ailes tremblantes, dans l'ancêtrement de la joie sublime, — de quelles paroles les hommes se serviraient-ils pour lui faire entendre qu'au fond de leur pourriture ils ont honte de Dieu? Incapable de saisir le sens de ces mots, l'ange, qui n'aurait pas l'expérience de nous, monterait, sans comprendre.

Or, le respect humain arrête surtout l'homme qui va faire le signe de la croix. La croix qui apparaît glorieuse pour juger les vivants et les morts, — la croix qui est le trône et le sceptre de Seigneur Dieu, — la croix est la chose dont les hommes rougissent!

Il n'est pas nécessaire de comprendre le respect humain, mais il est bon de profiter de la leçon qu'il donne. Puisqu'il a honte de la croix, c'est que la croix est glorieuse beaucoup plus que nous ne le pensions; c'est qu'il est temps de la glorifier.

Le Nom des trois Personnes divines qui accompagne le mouvement de notre main droite traçant le signe de la croix pourrait nous soulever vers la gloire; mais l'homme fait le signe de la croix avec précipitation. Or, la gloire est chose sainte, et la précipitation est chose profane.

L'idée de gloire s'associe d'elle-même à l'idée de victoire. N'est-il pas étrange, au-delà de toute expression, que l'homme songe à rougir, quand il grave sur lui l'image typique de la victoire typique et la figure des armes de Dieu? — N'est-il pas invraisemblable que l'homme songe à rougir quand il porte le drapeau du Seigneur, — quand l'armée triomphante des martyrs passe devant lui, lui montrant l'étendard par lequel elle a vaincu? Ceux qui, gémissant des abominations de Jérusalem, furent marqués au front du signe *thau*, figure de la croix, n'avaient pas honte, sans doute, de porter ce signe, quand, à cause de lui, ils furent respectés par les anges qui exterminaient.

Pour expliquer le respect humain, il faut considérer la chute de l'homme à une profondeur où le temps et la force nous manquent ordinairement pour la considérer.

Les lèvres et la main droite, la parole et le mouvement font ensemble le signe de la croix. Après l'invocation des trois personnes divines, l'homme dit: Amen, et ne s'explique pas davantage. Il dit: Amen, et le silence intervient. Le mot: Amen, donne aux profonds de l'incompréhensible un solennel assentiment.

Le croisement des deux lignes et les paroles prononcées offrent une concentration des mystères qui fait pâlir le langage

humain, et nos balbutiements, sur ces sujets-là, ressemblent aux choses qu'il faudrait dire, beaucoup moins que les premiers pas, les pas tremblants de l'enfant qui ne sait pas marcher et qui essaie cependant parce que sa mère l'appelle, ne ressemblent au vol de l'Ange qui traverse le Ciel d'un coup d'aile, criant à voix terrible: *Quis similis Deo?*

E. H.

FIN.

PARLEMENT FEDERAL

DISCOURS DU TRONE

Ottawa, 20 mars 1874.

Son Excellence le gouverneur-général s'est rendue aujourd'hui à trois heures à la chambre du Sénat, et avant pris son siège sur le trône, ordonna à la chambre des Communes de s'y rendre. Les membres précédés de leur orateur, l'Hon. T. W. Anglin parurent à la Barre. L'Hon. T. W. Anglin informa alors Son Excellence que le choix de la chambre des Communes était tombé sur lui comme orateur, et il demanda pour les membres les privilèges parlementaires ordinaires, après quoi Son Excellence voulut bien prononcer le discours suivant du Trône: *Honorables Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes.*

J'ai convoqué le Parlement avec le moins de délai possible, compatible avec la récente dissolution.

Votre attention sera appelée durant la présente session sur des mesures ayant rapport à la représentation du peuple en Parlement, embrassant le système actuellement existant dans la Grande-Bretagne et dans la plupart des autres pays qui jouissent du gouvernement constitutionnel de prendre le vote au scrutin secret à l'établissement d'une cour générale d'appel.

Des mesures seront aussi soumises pour l'amendement des lois relatives aux élections contestées, à la milice et à l'insolvabilité.

La loi de 1872 relative au chemin de fer du Pacifique n'ayant point réussi à assurer la construction de cette grande entreprise, vous serez appelés à considérer quel serait le moyen le meilleur et le plus rapide d'établir les rapports transcontinentaux avec la Colombie Britannique.

Un rapport de l'ingénieur en chef vous sera soumis, et vous montrera les progrès qui ont été faits durant la dernière année dans les explorations qui se rapportent à la ligne projetée.

La destruction des bureaux de chemins de fer par le feu a entraîné une perte sérieuse de cartes, plans et de papiers dont l'existence aurait rendu le rapport plus complet.

L'amélioration des canaux et des Harres est poursuivie avec vigueur en vue d'assurer des facilités adéquates au commerce croissant du pays.

Le rapport de l'ingénieur-en-chef du département des Travaux Publics sur le canal projeté entre le Golfe St. Laurent et la Baie de Fundy sera soumis à votre considération, ainsi que celui des progrès faits dans la construction du chemin de fer intercolonial. Une autre année sera nécessaire pour le compléter.

Un rapport indiquant son état actuel sera mis devant le Parlement et une mesure introduite pour remettre au département des Travaux Publics les pouvoirs actuellement exercés par le bureau des Commissaires du Chemin.

La question de la compensation due à la Puissance pour les privilèges de pêches concédés aux Etats-Unis par le traité de Washington a donné lieu au renouvellement des négociations tendant à rétablir le commerce réciproque avec les Etats-Unis.

A l'instance de mon gouvernement, les autorités impériales ont donné instruction à l'ambassadeur anglais pouvoir de discuter toute la question avec le gouvernement de Washington et lui adjoindre un commissaire canadien.

Messieurs de la Chambre des Communes. Les comptes de la dernière année financière seront mis devant vous, en même temps qu'un rapport des recettes et dépenses de l'année présente.

Je regrette de constater que les recettes de l'année courante ne seront pas suffisantes pour rencontrer les dépenses.

Il sera donc nécessaire que vous considériez les moyens les plus propres de combler le déficit.

Les estimés pour l'année courante vous seront soumis, ils ont été préparés avec tout le soin et l'économie compatibles avec l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes, Les efforts combinés des gouvernements de la Puissance et des Provinces à promouvoir l'immigration ont rencontré une mesure raisonnable de succès, ajoutant ainsi un nombre considérable de citoyens utiles des autres pays à notre population industrielle.

Malgré la dépression commerciale qui, à raison de circonstances exceptionnelles, a

duré une partie de l'année dernière, il est satisfaisant de savoir que la prospérité générale n'a pas été sérieusement affectée.

Je ne doute pas que les grandes ressources naturelles de la Puissance, devenant mieux connues et appréciées, les résultats seront une plus grande impulsion donnée à l'esprit d'entreprise et à l'énergie de notre peuple, et une augmentation plus considérable encore de notre population.

J'espère que vos délibérations seront dirigées et aidées par la divine Providence.

CORRESPONDANCE.

BUREAU D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL.

Montréal, 30 mars 1874.

Monsieur le Rédacteur, Auriez-vous la bonté de publier les lignes suivantes que j'écris dans ce qui me semble être l'intérêt public?

La division d'enregistrement pour Montréal comprend toute l'île de ce nom; c'est-à-dire que toutes les personnes qui y résident, à quelque distance que ce soit, sont condamnées à venir à Montréal faire enregistrer leurs titres; chaque fois qu'elles se trouvent dans la nécessité d'avoir recours au bureau d'enregistrement. Est-ce raisonnable? Est-ce juste? Ne vaudrait-il pas mieux subdiviser l'ouvrage, donner, par exemple un bureau à chacune des paroisses du comté? Ne serait-il pas à propos d'en donner trois à la cité au lieu d'un seul? — La population dépasse 150 000 habitants, je crois; et le code dit, « qu'un arrondissement d'enregistrement doit être accordé à chaque localité dont la population excède 50,000 âmes. » — Le membre de la législature qui se chargerait d'une pareille mesure ne rendrait-il pas un grand service?

Une autre question, au sujet de notre bureau d'enregistrement. Il y existe un abus criant et dont tout le monde se plaint. Il est impossible d'en obtenir un certificat de recherches, d'enregistrement, à moins d'attendre généralement bien longtemps — souvent plusieurs mois! — Cependant si on a le moyen de payer de trois à cinq ou six dollars d'extra on vous le produira à demande, sous quelques heures!! On y travaillera le soir, après les heures de bureau; on fera passer votre tour avant celui des autres! Encore une fois est-ce juste? Est-ce légal? Ne se trouverait-il pas un membre de la législature pour prendre la chose en main, pour s'efforcer de mettre fin à cet abus? Les heures de travail à ce bureau, d'après la loi, s'étendent de neuf à trois heures, et les employés n'ont pas le droit de travailler après ces heures pour favoriser les amis ou faire la fortune de ceux qui sont à la tête du bureau. L'article 2159 du code civil ne serait-il pas applicable?... Je n'ajouterais que quelques mots. Le code, art. 261 § 3 dit: « Il sera tenu dans le bureau un livre de présentation [entry-book] où seront entrés l'année, le mois, le jour et l'heure auxquels chaque document aura été présenté pour enregistrer, le nom des parties, celui de la personne qui le présente, la nature du droit dont l'enregistrement est requis et une désignation générale de l'immeuble. » L'article 2179 — ajoute — « Il [le registraire] est aussi tenu de communiquer le livre de présentation [entry-book] à tous ceux qui désirent l'examiner sans déplacement pendant les heures du bureau, et ce sans frais. »

Cette partie de la loi a-t-elle été remplie? — Il ne paraît pas même qu'on en ait pris connaissance. Le seul livre que l'on permette de voir gratis, [hormis qu'on ne suive pas la même règle pour tout le monde] est un livre dit « Entry-book, » qui ne contient absolument rien que les noms des propriétaires originaires supposés des lots, avec description et numéros. Ce n'est en rien ce qu'exige l'article ci-dessus du code, et l'on se trouve forcé de payer pour des recherches et des certificats dont on pourrait se passer si la loi, qui a certainement eu cela en vue, était exécutée. N'est-ce pas encore là un sujet qui mériterait d'occuper l'attention sérieuse de quelque membre de la législature? Il se fait en ce moment des enquêtes et des démissions de tous côtés; ce bureau ne mériterait-il pas qu'on y fit un peu attention? C'est indubitablement l'opinion générale.

Votre serviteur etc, D. R. J.

LETRE DU REVD. DR. CLARKE.

Tandis que je souffrais d'un érysipèle, l'honorable Dr. vint me voir, je lui dis de combien d'Hypophosphite je m'étais servi. Il me dit: « L'Hypophosphite de Follows est une bonne médecine, un tonique excellent, il n'y a point de doute qu'il a tiré l'acidité de mon sang à la surface et l'a ainsi empêché d'attaquer les organes essentiels du système. »

Je me suis entretenu avec beaucoup de personnes qui s'en sont servies et tous ont déclaré en avoir bénéficié. »

Pour moi, j'ai beaucoup de plaisir à dire qu'il améliore la condition de ma santé d'une manière merveilleuse. Il donne une peau lisse et une apparence de santé, mais pour connaître ses propriétés, il faut s'en servir, et s'il était à la portée de toutes les classes, son usage serait universel, ceux qui se portent bien, s'en serviraient pour conserver leur santé et les malades pour revenir à la santé.

Il fait paraître une vieille personne de 10 ans plus jeune. « Ce témoignage est véritable. » Puis-je faire connaître plus universellement ses nombreuses qualités. Puisse son inventeur vivre longtemps pour jouir des heureux fruits de son invention.

ALEXANDER CLARKE, D. D., Amherst N.-E.

DECEES

—En cette ville, le 28 courant, à l'âge de 45 ans, d'une maladie de Foie, M. Charles Lamoureux, commerçant de chevaux.



LICENCES POUR EPICERIES ET AUBERGES

Les Commissaires des Licences sont prêts à recevoir et examiner les applications pour Licences des Epiceries et Auberges. Les Requérants seront fournis avec les Blancs de Requête requis par la Loi pour les dites Licences des Epiceries et Auberges au Bureau des Mandats Commissaires des Licences seulement. No. 63, Rue St. Gabriel.

Par ordre, CHAS. DE CHANTAL, Secrétaire, Commissaire des Licences. Montréal, 16 mars 1874.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE

Il y aura une Assemblée spéciale de cette Société, MERCREDI, le PREMIER AVRIL, prochain, à 7 heures et demie P. M., au Cabinet de Lecture, pour l'admission des membres.

Par ordre, J. M. LORANGER, Secrétaire. Montréal, 31 mars 1874.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE

DE MONTREAL SOUMISSION

L'Association de ST. JEAN-BAPTISTE désirent donner un GRAND CONCERT

24 JUIN PROCHAIN

500 MUSICIENS

des Etats-Unis, pour cette occasion, à toute personne désireuse d'entreprendre ce concert à son profit personnel.

Le contracteur devra verser \$1,250 dans la Caisse de l'Association St. Jean-Baptiste pour la nourriture et le logement de ces musiciens pendant deux jours.

Le contracteur devra ériger dans cette ville une bâtisse pouvant contenir au moins 15,000 personnes et vendre les billets d'entrée 50 cents.

La recette sera au profit du contracteur. Les soumissions devront être adressées au sousigné le ou avant, SAMEDI, QUATRE AVRIL prochain, jusqu'à QUATRE heures P. M., au Casino de Montréal, 31, Rue Côté.

Pour plus amples informations s'adresser à L. O. LORANGER, Président du Comité, G. A. DROLET, 41, Rue St. Vincent, Le Secrétaire, ALFRED LAROCQUE, Fils, 31, Rue Côté.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de J. Bte. DUBAMEL, père. Failli. Je soussigné, GEORGE HYACINTHE DUMESNIL, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212 Rue Notre-Dame sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir le jour de Mai prochain, à 2 heures P. M. pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la Faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée. G. H. DUMESNIL, Syndic Officiel. Montréal, 30 mars 1874.

Acte Concernant la Faillite de 1869.

Dans l'affaire de AMÉDÉE JOSEPH AUGER, de la Cité de Montréal, manufacturier et commerçant. Failli. Le failli m'a fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à la suite des faillites, au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, le 29 Avril prochain, à 10 heures A. M. pour recevoir un état de ses affaires, et appointer un Syndic. G. H. DUMESNIL, Syndic Provisoire. Montréal, 28 mars 1874.

ANNONCE NOUVELLE.



LICENCES DES AUBERGES.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les Requérants dont les noms suivent ont fait application aux Commissaires des Licences pour certificats de Licences d'Auberges dans les propriétés portant les Numéros et situés dans les rues apposées vis-à-vis leurs noms respectifs.

QUARTIER EST.

Requérants.	Numéros.	Rues.
Amable Dupuis.....	9	Bonsecours
Léandre Dumouchel et Cyprien Dumouchel.....	20	do
Edouard Fortin.....	42	do
Noël Beauparlant.....	45	do
Narcisse Robillard.....	27	Commissaires
Avila Demuy.....	29	do
Christophe Brodeur.....	51	do
Eugène Féniou.....	221	do
Etienne Doray.....	19	Gosford
Thomas Henry Burgess.....	170	Notre-Dame
Alexandre Filion.....	33	Place Jacques-Cartier
Flavien Adelin.....	37	do
Charles Crossen.....	7 1/2	St. Amable
Daniel Jackson.....	23	St. Paul
William Kearns.....	32	do
Jean Baptiste Fournier.....	47 1/2	do
Octave Lescaubeau.....	67	do
Toussaint Guilbeault.....	77	do
Narcisse Dumouchel.....	83	do
Louis Escalier.....	87	do
Louis Racine.....	93	do
Joseph Nantel.....	95	do
Joseph Brière.....	97	do
Babilas Laporte.....	131	do
Jean Baptiste Lépine.....	145 et 147	do
Edmond Moriseau.....	151	do
Léon Richard.....	161	do
George Maybank.....	48	St. Vincent

QUARTIER CENTRE.

Requérants.	Numéros.	Rues.
Narcisse Joseph Berthiaume.....	239	Commissaires
Patrick McEnroe.....	317	do
John Birmingham.....	349	do
Edmond Louis Ethier.....	216	Notre-Dame
Bernard Maguire.....	238	do
Henry Dunne.....	289	do
Daniel O'Neil.....	16	Place d'Armes (Côte)
Francis Rohland.....	64	St. Gabriel
Stanislas Berthelot.....	66	do
François Archambault.....	30	St. Jacques
Joseph Quevillon.....	56 et 58	do
Charles Arsène Beau.....	25	St. Lambert (Côte)
William Harvey.....	34	do
James McEnroe.....	9	St. Sulpice
James McEnroe.....	11	do

QUARTIER OUEST.

Requérants	Numéros.	Rues.
Mary Callanan, veuve de Richard Conway.....	8	Callières
Philip Mohan.....	429	Commissaires
Mary Pearson.....	435	do
William Beaufoy.....	443	do
Owen Tansey.....	465	do
Alexis Guenée.....	6	Commune
Aglé Collin, épouse de Maurice Pépin.....	10	do
Thomas Burdett.....	12	do
Bernard Tansey.....	710	Craig
Ann Kennedy, veuve de Lawrence Reddy.....	2	Enfants Trouvés (Founding)
James Callanan.....	6	do
Henry Thomas Privett.....	28	Hôpital
William Carson.....	227	McGill
Charles Leopold Slicher.....	418 et 420	Notre-Dame
James Martin.....	425	do
Edouard Desroches.....	36	Récollet
John Quincy Perley.....	246	St. Jacques
Thomas Alexander Lynch.....	538	St. Paul
Victor Monette et Joseph Monette.....	544	do
Bernard Connaughton.....	11	Carré Victoria

QUARTIER STE. ANNE.

Requérants.	Numéros.	Rues.
Lawrence Flynn.....	49	Collège
François-Xavier Métras.....	137	do
Edouard Dorion.....	48	Commune
Victor Decastiau.....	54	do
Antoine Lefebvre.....	57	do
John Flynn.....	179	McCord
Edward Henry Gillman.....		Coin des Rues Mullin et Richmond
Olivier Bénard.....	196	Seigneurs
Richard Coogan.....		Coin des Rues St. Patrick et Seigneurs
Napoléon Payette.....	324	St. Joseph
Joseph Lenoir dit Rolland.....	364	do
Ellen Kane, veuve de Jean-Baptiste Lespérance.....	436	do
Léon Belleville.....	639	do
Régis Vinette.....	207	Wellington
Charles William Bolton.....	583	do
Patrick Burns.....	10	William
Hilaire Sauvé.....	114	do

ANNONCE NOUVELLE.

QUARTIER ST. ANTOINE.

Requérants.	Numéros.	Rues.
Jacques Paquin.....	42	Coin Albert et Carré Chaboillez
Moise Paquette.....	749	Craig
Benjamin Murgatroyd.....	794	do
Joseph St. Onge.....	145	Inspecteurs
James Thompson.....	99 et 101	Lamontagne
Jean-Baptiste Renaud.....	72	St. Bonaventure
James Driscoll.....	178	do
Dominique Rosaire.....	168	do

QUARTIER ST. LAURENT.

Requérants.	Numéros.	Rues.
Alexander Koester.....	22	Cotté
Francis Reilly.....	23	do
William Sullivan.....	521	Craig
Joseph Stone.....	565	do
William Lane.....	571	do
Patrick Mansfield.....	583	do
Sarah Wilson, veuve de John Slevin.....	623	do
Alfred Westerman.....	671	do
Michael Moriarty.....	691	do
Thomas Quinn.....	703	do
Arthur Baylis.....	32	St. Charles-Borromée
Edmond Archambault.....	33	do
Pierre Beauchamp.....	10	St. Laurent
David Meunier.....	74 et 76	do
Charles Félix Beaudry.....	100	do
Albert Loizeau et Mathias Gauthier.....	106	do
David Gascon.....	186	do
Pierre Labelle.....	226	do
Maxime Guillaume Lebeau.....	232	do
James Ridley.....	34	St. Urbain
Francis Kiernan.....	46	do

QUARTIER ST. LOUIS.

Requérants.	Numéros.	Rues.
Mary Cunningham, widow of Edward Kirwin.....	123	St. Dominique
Jean-Baptiste Huppé.....	137	do
Jean-Baptiste Ouimet.....	307	St. Laurent
William Lyman.....	341	do
Moise Durand.....	373	do
Michel Renaud.....	661	do
Alphonse Larin.....	685	do
Joseph Lavoie.....	711	do

QUARTIER ST. JACQUES.

Requérants.	Numéros.	Rues.
Alfred Daoust.....	101 1/2	Craig
Adolphe Delphis Paquette.....	268	do
Magaret Collins, Veuve de Charles Cole.....	194	Lagauchetière
Daniel Collins.....	211	do
Onésime Ménard.....	212	do
John Connolly.....	234	do
Edmond Lépine.....	365	Mignonne
Clément Lapointe.....	328	Ontario
Japhet Giguère.....	422	do
Charles Lachapelle.....	428 et 428 1/2	do
Hubert Chartrand.....	330	St. Catherine
Louis Gagnon.....	382	do
Joseph Galipeau.....	485	St. Marie
James Galvin.....	488	do
Joseph Bissonnette.....	564	do
George Joseph Neville.....	612	do
David Spence.....	621	do
Arthur Frigon.....	187	Bord de l'Eau
John Cunningham.....	189	do
Louis Chevalier.....	203	do

QUARTIER STE. MARIE.

Requérants.	Numéros.	Rues.
Michael Andrew Mullin.....	104	Lagauchetière
Théophile Bourdon.....		Traverse Longueuil
Louis Lapointe.....	279	Ontario
Joseph Soulière.....	269	do
Louis Doucet.....	338	do
Océphas Vidricaire.....	14	Carré Papineau
Edouard Vaillancourt.....	34	do
Maxime Vézina.....	241 1/2	do
Théophile Bolduc.....	283	St. Catherine
Joseph Vézina.....	289	do
Napoléon Goulet.....	369	St. Marie
Théophile Dupras.....	32	do
Adélar Jodoin.....	41 1/2	do
Etienne Demers.....	45	do
Aimé Terroux.....	67	do
Antoine Chabot.....	307	do
Edward Holmes.....	333	do
Joseph Chevalier.....	423	do

Toute personne ayant des objections à faire à la confirmation des dits certificats et à l'octroi des dites licences sont par les présentes notifiés et invités d'adresser leur dites objections aux Commissaires des Licences susdits à leur Bureau No. 63 Rue St. Gabriel, en cette Cité, dans les huit jours suivant JEUDI, le deux AVRIL prochain, étant le dernier jour de la publication de cet avis.

Par ordre

CHAS. DE CHANTAL,

Secrétaire,

Commissaire des Licences.

Bureau des Commissaires des Licences, pour la Cité de Montréal, No. 63 Rue St. Gabriel.

ANNONCES NOUVELLES.



LICENCES DES EPICERIES.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les Requérants dont les noms suivent ont fait application aux Commissaires des Licences pour certificats de Licences d'Épiceries dans les propriétés portant les numéros et situées dans les différentes rues apposées vis-à-vis leurs noms respectifs.

QUARTIER STE. ANNE.

Applicants.	Numéros.	Rues.
Winifred Johns.....	113	Collège
Martin Tracy.....	136	McCord
Joseph Edouard Gareau.....	572	St. Joseph
Thomas Hanly.....	433	William

QUARTIER ST. LOUIS.

Applicant.	Numéro.	Rue.
William McGowan.....	776	Ontario

QUARTIER ST. JACQUES.

Applicant.	Numéro.	Rue.
Pierre Dauphin.....	338	Visitation

QUARTIER STE. MARIE.

Applicants.	Numéros.	Rues.
Calixte Dupras.....	34	St. Marie
Jean Bte. Tellier.....	68	Dorchester, coin de Rue Papineau
François-Xavier Groleau.....	56	Dorchester.

Toute personne ayant des objections à faire à la confirmation des dits certificats et à l'octroi des dites Licences est par les présentes notifiés et invités d'adresser ses dites objections aux Commissaires des Licences susdits à leur Bureau No. 63 Rue St. Gabriel, en cette cité, dans les huit jours suivant JEUDI, le DEUX D'AVRIL prochain étant le dernier jour de la publication de cet avis.

Par ordre,

CHS. DE CHANTAL,

Sec. Commissaires des Licences.

Bureau des Commissaires de Licences, }
No. 63 Rue St. Gabriel }

LA COMPAGNIE
D'ASSURANCE AGRICOLE
DU CANADA

Capital \$1,000,000

BUREAU :
No. 245, Rue St. Jacques, Montréal

PRÉSIDENT :
Col. A. C. DeLOTBINIERE HARWOOD, D. A. G.

VICE-PRÉSIDENT :
Wm. ANGUS, Ecr.

DIRECTEUR GÉRANT ET SECRÉTAIRE :
EDWARD H. GOOF, Ecr.

DIRECTEURS :

Col. A. C. DeLOTBINIERE HARWOOD, Montréal.	THOS. LOGAN, Ecr., Sherbrooke.
Rév. P. LABLANC, (Evêché), Montréal.	EDWARD H. GOOF, Ecr., Montréal.
A. DESJARDINS, Ecr., M. P., Montréal.	ARTHUR DANSENEAU, Ecr., Montréal.
Wm. ANGUS, Ecr., Montréal.	Editeur de la <i>Minerve</i> .
Président, Comp. de papier du Canada	T. H. MAHONY, Ecr., Québec.
J. B. POULIOT, Ecr., N. P., Rivière du Loup.	L. B. A. CHARLENOIS, Ecr., Laprairie.
L. MOULIER, Ecr., M. P. P., St. Jean.	CHS. FRS. PAINGHAUD, Ecr. M. D., Varennes.
Président de la Banque de St. Jean.	L. H. BLAIS, Ecr., Montmagny.
G. BABY, Ecr., M. P., Joliette.	

Cette Compagnie est organisée pour le but exprès d'assurer les propriétés des Cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les lourdes pertes des grands incendies et les risques hasardeux.

Un arrangement donne à la Compagnie le bénéfice du renouvellement des polices et d'affaires ici pour le compte de la Compagnie Agricole de Watertown, N.-Y., ce que met du même coup la Compagnie en possession d'un fond considérable très-avantageux.

Les Actionnaires, à l'assemblée générale tenue hier aux Bureaux de la Compagnie, ont décidé d'élever le fonds-capital à \$1,000,000; les Livres de Fonds seront ouverts au Bureau de la Compagnie, pendant les soixante jours prochains (à moins qu'ils ne soient fermés par le Comité Exécutif) pour la souscription de l'augmentation du Fonds-Capital. Les Capitalistes et autres désirant faire un placement sûr sont respectueusement invités à se présenter au Bureau de la Compagnie pour s'assurer des avantages offerts.

Montréal, 17 mars 1874. ds-35

ANNONCES NOUVELLES.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Dans l'affaire de FLS. X. VALADE, Failli. Je soussigné, GEORGE HYACINTHE DUMESNIL, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau No. 231 et demi rue Craig sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 9ème jour d'Avril prochain, à 2 heures P.M. pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la Faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée. G. H. DUMESNIL, Syndic Officiel. Montréal, 4 Mars 1871.

Acte concernant la Faillite de 1869

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE Dans l'affaire de FRANÇOIS VIAU, Commerçant de Montréal, Failli.

Le soussigné a déposé au Greffe de cette Cour, un acte de composition et de décharge, exécutée par ses créanciers, et Vendredi le vingt-quatrième Avril prochain, il s'adressera à cette Cour pour une confirmation de la décharge par elle effectuée. FRANÇOIS VIAU. Montréal, 17 Mars 1871. of-11ps-36

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de FLAVIEN PAIHEAU, commerçant, de la Cité de Montréal, tant en son nom propre et privé que comme ayant fait affaires en société avec JOSEPH GIBEAU, commerçant, en même lieu, sous le nom de "Gibeau & Parisien." Failli.

Je soussigné, Joseph Regnier Brillon, de la paroisse de Belœil, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont par le présent requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois et sont aussi notifiés de se réunir à mon bureau, au village de la paroisse de Belœil, MERCREDI, le VINGT-DEUXIEME jour du mois d'Avril prochain, à DIX heures a.m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la Faillite, généralement. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée. J. R. BRILLON, Syndic. Belœil, 17 Mars 1871.

AVIS

Demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, pour en obtenir un acte d'incorporation de "l'Association Internationale de transport."

EDMUND BARNARD, Procureur des requérants. Montréal, 6 Mars 1871.

\$955,000

EN ARGENT

POUR ÊTRE DISTRIBUÉS EN PRÉSENTS

PAR

l'Association de Prix

(MERCANTILE)

De NEW-YORK

Tirage tous les Jours!!!

UN PRIX POUR TOUT BILLET!

Table with 2 columns: Description of prizes (e.g., 1 Présent en Argent, 25 Machines à Coudre) and their corresponding values (e.g., \$100,000, \$75 à 300).

Présents en Argent, Bijouteries, etc., évalués à \$1,500,000. Pour 25 cts on a la chance d'obtenir un des prix ci-haut mentionnés. Les billets donnant la description des prix, sont scellés dans des enveloppes et bien mélangés. Sur réception de 25 cts, un billet cacheté est tiré au hasard et envoyé par la maille à l'adresse adressée. Le prix mentionné sur ce billet, sera remis à son porteur, sur le paiement de la somme d'un piastre. Les prix seront immédiatement envoyés à leur adresse soit par l'express ou par la maille.

OPINION DE LA PRESSE: On peut compter sur la plus scrupuleuse intégrité.—New-York Herald, Août, 23.—Une distribution réelle et exacte.—World, sept. 9.—Ce n'est pas une des blagues du jour.—Weekly Tribune, juillet 7.—Ces loteries ont toujours donné satisfaction complète.—Staats Zeitung, août 5.

RECOMMANDATIONS:

Les personnes dont les noms suivent ont bien voulu nous recommander. Franklin S. Lane, Louisville, a tiré un billet de \$25,000. Melle Hatie Banker, Charlestown, \$3,000. Mlle Louiza T. Blake, St. Paul, \$700. Samuel V. Raymond, Boston, \$5,500. Eugène P. Brackett, Pittsburg, montre \$300. Melle Annie Osgood, Nouvelle-Orléans, \$5,000. Emory L. Pratt, Columbus, Ohio, \$7,000.

Un prix en argent garanti dans tout paquet de 150 billets. 5 billets pour \$1,00; 11 pour \$2,00; 25 pour \$3,00; 50 pour \$5,00; 150 pour \$15,00.

On demande des Agents, auxquels nous offrons des conditions très-avantageuses et la satisfaction la plus complète.

Adresse:

ADM. TIERN EYER & CO. 115 Rue Nasseau, New-York.

20 février.

ANNONCES NOUVELLES.



Avis Public.

Les COMMISSAIRES nommés par le Gouvernement pour s'enquérir de l'ÉTAT et du fonctionnement des affaires du

Bureau de Poste de Montréal sont maintenant prêts à recevoir PARECRIT

Toutes les particularités des plaintes sur lesquelles on croit désirable qu'il se fasse une Enquête.

Toutes communications seront adressées au Sous-signé, Poste restante, Montréal.

PETER MACDONELL, Secrétaire C. E. B. P. M.

Bureau de la Commission, Montréal, 18 Mars 1871.

CANADA Province de Québec, COUR SUPERIEURE, District de Montréal.

Acte de Faillite de 1869

Dans l'affaire de CHARLES ROCH de la Cité et du District de Montréal, Hôtelier et Commerçant, tant en son propre nom, que comme ayant fait affaires en société avec Joseph Roch, son père, sous les nom et raison de "C. Roch & Cie." Failli.

Le soussigné a déposé au Bureau de cette Cour un acte de composition et de décharge et Vendredi, le dix-septième jour d'Avril prochain, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une notification de la décharge effectuée en sa faveur. CHARLES ROCH par L. L. MAILLET son procureur ad litem.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

AGRICOLE

N'assure que les Propriétés des Fermes et les Résidences détachées

ACTIF EN ARGENT..... \$500,000. DÉPÔT DU GOUVERNEMENT... \$100,000.

BUREAU:

No. 245, RUE ST. JACQUES MONTREAL.

E. H. GOFF, Gérant.

AVANTAGES OFFERTS

1er. La plus grande garantie sous la forme d'un vaste capital monétaire payé et cent mille piastres déposées au gouvernement comme sûreté pour les détenteurs de polices.

2me. Cette Compagnie se borne à assurer les propriétés rurales et les résidences isolées.

3me.—Cette Compagnie assure contre les pertes et dommages causés par la foudre soit qu'il y ait incendie ou non, ceci est ajouté à l'assurance contre le feu et l'Agricultural. est la seule Compagnie en Canada qui offre cette garantie aux détenteurs de polices. 1er. Août 1873. fm-51.

LA COMPAGNIE

ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

Contre le Feu et les Accidents de la Mer

CAPITAL AUTORISÉ \$5,000,000

Cette Compagnie, s'étant conformée aux conditions de l'Acte, est maintenant autorisée et est prête à accepter

TOUTES ESPECES DE RISQUES contre le FEU

A DES TAUX MODÉRÉS

Toutes les réclamations seront payées immédiatement après que la perte sera établie.

DIRECTEURS:

Hon. JOHN YOUNG, Président

J. F. SINCENNES, Vice-Président

ANDREW ROBERTSON JOHN OSTELL

J. R. THIBAUDEAU W. F. KAY,

L. A. BOYER, M. P. M. C. MULLARKY

ANDREW WILSON.

Secrétaire-Trésorier ARTHUR GAGNON

Gérant ALFRED PERRY.

Bureau Principal, 160 Rue St. Jacques

19 Septembre 1873. an-64.

SACRE DE Mgr. FABRE

L. E. Desmarais offre en vente de magnifiques photographies de Sa Grandeur Mgr. Fabre (12 x 14) au modique prix de \$1.50.

Tous les membres du clergé de ce diocèse, ainsi que tous les amis de Sa Grandeur, s'empresseront de profiter de cette occasion pour se procurer cette photographie si digne d'être conservée. Ils la trouveront en vente chez tous les libraires de la ville et chez le propriétaire.

De plus, en visitant ses ateliers, on pourra faire l'acquisition de deux autres beaux tableaux: celui du clergé du diocèse de Montréal et le tableau du Concile œcuménique.

M. Desmarais invite aussi le public à venir voir la nombreuse collection de photographies des membres du clergé qu'il possède.

ATELIERS

No. 11, Carré Chabolliez & No. 7 Rue Sangui- net. 21 Mars 1873.

MARCHANDS-TAILLEURS.

M. T. SARAUULT,

MARCHAND-TAILLEUR

No. 213, RUE MCGILL

EN GROS ET EN DETAIL

TAILLEURS DE 1^{RE} CLASSE ATTACHÉS A L'ETABLISSEMENT



COUPE SANS EGAL PAR LA JUSTESSE ET LA FORME

L'ASSORTIMENT

A MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS CONSIDÉRABLE

D'HABILLEMENTS DE SAISON

M. T. SARAUULT est à même de fournir dans le plus court délai toutes les Commandes qui lui seront adressées.

Montréal, 3 Mai 1873.

SOCIÉTÉ

DE CONSTRUCTION DE LA PUISSANCE

No. 53, Rue St. Jacques

MONTREAL

Fonds d'approbation souscrit \$3,000,000

Fondée le 14 Avril 1872

Fonds Permanent

A souscrire \$100,000, en parts de \$100 et payables DIX pour cent tous les trois mois. Le dividende pour les six mois finissant le 1er Mars, a été au taux de neuf pour cent par an, ce qui a cependant laissé des profits considérables pour porter au fonds de réserve.

Département d'Épargnes

SIX pour cent pour sommes au-dessous de \$500 prêtées à court avis, CINQ pour cent pour sommes au-dessus de \$500. SEPT pour CENT pour toutes sommes prêtées à termes fixes de plus de trois mois.

F. A. QUINN, Sec.-Trés.

aa-72

GRAINES

DE FLEURS ET DE JARDINS

Envoyées par la Maille dans toutes les parties de la PUISSANCE.

Notre Chromo "LA PETITE FLEURISTE" une magnifique Gravure de Salon, mesurant 17 x 22 pouces, est envoyée gratis à toute personne nous favorisant d'une commande au montant de CINQ PIASTRES.

Envoyez pour notre CATALOGUE, lequel sera envoyé par la Maille à tous ceux qui le désire- rent.

CHASE BROTHERS & BOWMAN, FLEURISTE,

OSHAWA, ONT.

6 février 1874. e-f-21

Maison St. Denis

Coin des Rues

BONSECOURS ET CHAMP-DE-MARS

M. EDOUARD FOITIN, ayant acheté de M. E. L. Ethier le magnifique Restaurant ci-haut mentionné, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il continuera comme son prédécesseur à donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

Le nom si bien établi de ce Restaurant restera toujours au rang de première classe. Les vins et les liqueurs restent toujours des meilleures marques et la cuisine française. Lunches, déjeuners et dîners servis à toute heure.

Attention toute spéciale accordée aux dîners privés et aux réunions d'amis. 16 déc. 1873. aa-12

MADAME GRENIER

GARDE MALADE

No. 8, RUE JACQUES-CARTIER, No. 8,

Près la Rue des Commissaires.

Montréal, 6 avril 1873.

FERRONNERIES

POELES!

FERRONNERIES!!

FERBLANTERIES!!!

CORNICHES ET

ORNEMENTS DE RIDEAUX

L. J. A. SURVEYER

MARCHAND DE

FERRONNERIES

ET FABRICANT DE

FERBLANTERIES

EN GROS ET EN DETAIL

No 254 RUE CRAIG

ENSEIGNER DU CADENAS D'OR

MONTREAL.

M. L. J. A. SURVEYER a le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il tiendra toujours, comme par le passé, le meilleur assortiment de Poèles de Cuisine et de passage, au nombre desquels se trouve le meilleur Poêle à Charbon de Passage, dit:

AMERICAN BASE BURNER

Manufacturé par Turnbull & Cie.

C'est le plus parfait que l'on connaisse. M. L. J. A. S. attire aussi l'attention sur un grand assortiment de

CORNICHES ET

ORNEMENTS DE RIDEAUX.

Dont les patrons défient toute compétition.

Son département de la Ferblanterie ne laisse rien à désirer. Ses ouvriers sont des plus habiles et les matériaux de la meilleure qualité.

On trouvera toujours chez lui le meilleur assortiment de

POELES,

FERRONNERIES,

FERBLANTERIES,

COUPELLERIES,

COUCHETTES EN FER,

Étc., etc., etc.

Rendez visite à

L. J. A. SURVEYER,

No. 254 Rue Craig

MONTREAL.

MAGASIN CANADIEN

DE

FERRONNERIES

H. BELIVEAU

IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES

ET FABRICANT DE

FERBLANTERIES

A l'enseigne de l'Egoutine et du

Cadenas

193 et 195 Rue St. Paul

MONTREAL

M. H. B. tient toujours un assortiment complet

D'HUILE,

TEREBENTINE,

PEINTURES,

MASTIC,

VERNIS,

VITRES,

ETC., ETC.

AUSSI

TELS QUE

POELES DOUBLES, à bois, à un ou deux

fourneaux,

POELES DE CUISINE, à charbon et

à bois.

Il pourra toujours disposer de tous les poèles dont les noms suivent et jouissent, à justes titres, de la plus grande renommée, tant sous le rapport de la commodité, que sous celui de l'économie et de l'endurance.

LE MORNING OF GLORY, avec une amélioration définitive sur ceux qui ont été vendus l'an dernier.

L'ORIENTAL, de Le PROTECTOR GLOBE STOVE Le MAMMOTH HEATHER, Le PRINCE ROYAL, sans aucun doute le meilleur poêle à Charbon de Cuisine qui soit sur le marché.

Le NEW ERA, Poêle à Charbon à bon marché, L'EXCELSIOR, Le PRINCE OF WALES, Poêle double, et un assortiment considérable de Poèles de Cuisine et de Poèles sours, spécialement adaptés aux besoins de ce marché.

Le Département de la Fabrique des articles sera l'objet d'une attention spéciale et aura à sa disposition les meilleurs ouvriers. Les articles de commerce mis en vente dans son magasin seront

DE LA MEILLEURE QUALITÉ,

d'une grande variété et présenteront les patrons les plus nouveaux. Les ordres pour toitures ou pour réparations des toits seront promptement exécutés, à des

PRIX EXTREMEMENT MODÉRÉS

Les ordres pourront être envoyés à son magasin, Adresse à

No. 193 ET 195 RUE ST. PAUL

MONTREAL.

MEDICAMENTS.



LE CALIFORNIA VINEGAR BITTERS DU Dr. WALKER est une préparation purément végétale, composée principalement d'herbes indigènes trouvées au pied de la chaîne des monts Sierra Nevada en Californie, et dont les propriétés médicinales sont extraites sans emploi d'alcool. Presque tous les jours on nous demande: "D'où vient ce succès sans exemple du Vinegar Bitters?" Voici notre réponse: Ce remède agit sur tous les sujets de malade et rend la santé au malade. C'est le grand purificateur de sang et le principe vivant, un rénovateur et un fortifiant du système. Jamais dans l'histoire il n'a été composé une médecine possédant les qualités remarquables du Vinegar Bitters pour guérir les maladies auxquelles l'homme est sujet. C'est un purifiant agréable et mûre temps qu'un tonique, guérissant la Congestion ou l'inflammation du Foie et des Organes viscéraux dans les maladies bilieuses.

LES QUALITES DU Vinegar Bitters du Dr. Walker sont Apéritives, Diphorétiques, Carminatives, Nutritives, Laxatives, Diurétiques, Sédatives, Anti-irritantes, Sudorifiques, Altératives et Anti-bilieuses.

DES MILLIERS DE VOIX RECONNAISSANTES, proclament le Vinegar Bitters comme le plus merveilleux fortifiant du système affaibli.

En suivant les instructions, les EFFETS DE CE REMÈDE se font bientôt sentir, pourvu que les os ne soient pas cariés par un poison minéral ou autres moyens, et les organes vitaux ravagés d'une manière irréparable.

LES FIEVRES BILIEUSES ET INTERMITTENTES si fréquentes dans les vallées de nos grandes rivières dans tous les Etats-Unis et principalement celles du Mississippi, Ohio, Missouri, Illinois, Tennessee, Cumberland, Arkansas, Red, Colorado, Brazos, Rio Grande, Pearl, Alabama, Mobile, Savannah, Roanoke, James, et beaucoup d'autres, avec leurs vastes tribunes dans tout notre pays, en été et en automne, et surtout pendant une chaleur extraordinaire et la sécheresse, ces fièvres, disons-nous, sont invariablement accompagnées de forts dérangements de l'estomac et du foie, et des autres conduits intestinaux. Pour traiter ces maladies, il faut essentiellement un purifiant exorçant une puissante influence sur ces différents organes. Pour atteindre ce résultat, il n'est pas d'enthartique comparable au Vinegar Bitters du Dr. Walker, chassant aussi promptement les matières visqueuses qui surchargent les intestins tout en stimulant les sécrétions du foie, et rendant la santé à tous les organes digestifs.

METEZ LE CORPS A L'ABRI DES MALADIES en purifiant tous ses fluides au moyen du Vinegar Bitters. Aucune épidémie ne peut attaquer un système ainsi prémuni.

DYSPEPSIE OU INDIGESTION, Migraine, Douleur dans les épaules, Toux, Oppression de la poitrine, Vertiges, Eructations, algues de l'estomac, Mauvais goût de la bouche, Attaques bilieuses, Palpitation de cœur, Inflammation des poumons, Douleur dans les reins, et cent autres symptômes douloureux, produits par la Dyspepsie. L'essai d'une bouteille prouvera plus qu'une longue réclame.

LE SCROFULE, OU MAL DU ROI, Tumeurs blanches, Ulcères, Erysipèles, Torticolis, Gouttes, Inflammations scrofuleuses, Inflammations indolentes, Affections mercurielles, Ulcères invétérés, Eruptions de la peau, Maux d'yeux, etc., etc. Pour toutes ces maladies ainsi que pour toutes les autres maladies constitutives, le Vinegar Bitters de Walker a prouvé sa puissance curative dans les cas les plus obstinés et est plus rebelle au traitement.

DANS LES RHUMATISMES INFLAMMATOIRES ET CHRONIQUES, Goutte, Fièvre bilieuse et intermittente, Maladie du Sang, le Foie, des Reins et de la Vessie, ces Amers n'ont pas de rival. Ces maladies proviennent d'un sang vicié.

MALADIES DES TRAVAILLEURS. — Les personnes s'occupant de peintures et minéraux tels que plombiers, coppeurs, batteurs et mineurs, à mesure qu'ils avancent en sont sujettes à la paralysie des intestins! Pour s'en prémunir, prendre de temps en temps une dose de Vinegar Bitters de Walker.

POUR LES MALADIES DE PEAU, Eruptions, Dartres, Herpes, Pustules, Taches, Boutons, Clous, Furoncles, Impétigo, Teigne, Mal d'Yeux, Erysipèles, Gale, Décolorations de la peau, Humeurs et maladies de la Peau, quelle que soient leur nature et leur nom sont littéralement arrachés et déracinés en peu de temps par l'usage de ces Amers.

TAIE, VER SOLITAIRE ET AUTRES VERS se logent dans le corps de tant de milliers de personnes, sont efficacement détruits et chassés sans remède, aucun verifuge, aucun anthelmintique, ne dégage le corps de ces vers, comme ces Amers.

DANS LES MALADIES DES FEMMES, jeunes et vieilles, mariées ou non, lors de la puberté, ou au retour d'âge, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait sentir promptement.

PURIFIEZ LE SANG VICIE dès que vous apercevez que les impuretés se font jour dans la peau sous forme de boutons, éruptions ou ulcères; purifiez-le dès que vous vous apercevez qu'elle obstrue les veines et s'y trappent; purifiez le sang, dès qu'il tend à se coaguler; vos sensations vous indiqueront le moment. Gardez votre sang pur, et le bien